

Consultations prébudgétaires 2026-2027



Table des matières

Présentation	3
Immigration	4
Recommandation 1 : Renforcer l'immigration en région	4
Recommandation 1.1 : Prioriser les personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec	4
Recommandation 1.2 : Harmoniser la répartition régionale de l'immigration au Québec	5
Productivité des entreprises et compétitivité régionale	5
Recommandation 2 : Investir durablement dans l'innovation et l'automatisation	5
Infrastructures municipales	6
Recommandation 3 : Adopter un financement stratégique des infrastructures des villes et des municipalités	6
Fardeau administratif	7
Recommandation 4 : Réduire le fardeau administratif des entreprises pour stimuler l'économie québécoise	7
Recommandation 4.1 : Simplifier et automatiser les obligations fiscales des entreprises	7
Recommandation 4.2 : Établir des délais plus courts et fixes pour la délivrance des permis et autorisations par les ministères et organismes	8
Stratégie maritime	9
Recommandation 5 : Positionner le Grand Lévis comme pôle stratégique de la construction navale et de la défense dans le renouvellement de la stratégie maritime	9
Recommandation 5.1 : Soutenir les infrastructures pour les contrats de défense	9
Recommandation 5.2 : Développer la main-d'œuvre maritime	9
Organismes communautaires et coopératifs	10
Recommandation 6 : Réajuster la méthode d'indexation des enveloppes budgétaires	10
Conclusion	11

Présentation

Dans un contexte économique mondial marqué par une crise tarifaire et une incertitude persistante, les entreprises doivent constamment revoir leurs stratégies pour s'adapter à une réalité mouvante. Cette situation freine la croissance d'une grande partie d'entre elles et accentue le besoin d'un appui structuré et d'intervenants capables de bien faire valoir leurs enjeux.

La Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis (CCIGL) est le plus important réseau de gens d'affaires du territoire de Chaudière-Appalaches. L'organisation regroupe 1200 membres et contribue activement au développement socioéconomique de son milieu. Forte de plus de 150 ans d'histoire, elle mobilise, soutient et représente sa communauté d'affaires en s'appuyant sur des valeurs d'authenticité, d'engagement et de leadership positif.

Reconnue pour sa crédibilité et son engagement, la CCIGL se positionne comme un collaborateur essentiel pour la vitalité économique de la région. En tant que portevoix attentif et rigoureux, elle transmet aux décideurs les besoins réels du milieu des affaires et contribue à faire émerger des solutions adaptées dans cette période d'incertitude.

Immigration

Recommandation 1 : **Renforcer l'immigration en région**

L'immigration est une richesse collective pour le Québec. Ces personnes qui ont décidé de venir s'installer dans la région contribuent à l'économie et au bien-être collectif. En revanche, un pourcentage élevé de l'immigration est concentré dans la grande région de Montréal, tandis que des régions comme le Grand Lévis devraient recevoir une part proportionnelle à son poids démographique.

En 2024, le Québec a accueilli plus de 59 000 nouveaux résidents permanents, mais il est important de souligner que seulement 1748 personnes ont immigré en Chaudière-Appalaches, soit 2,9 % de ce total, alors que cette région représente 5 % de la population provinciale. Cette proportion moindre illustre déjà un déséquilibre régional important dans la répartition des flux migratoires.

Recommandation 1.1 : Prioriser les personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec

Le gouvernement du Québec a décidé de revoir ses cibles d'immigration permanente à la baisse, en plus d'abolir des programmes de voie rapide vers le statut permanent, comme le PEQ, remplacé par le Programme de sélection des travailleurs qualifiés.

Ces décisions créent une situation paradoxale et préoccupante : des milliers de personnes immigrantes temporaires déjà établies au Québec, souvent francophones, intégrées à leur communauté et occupant des emplois en demande, particulièrement en région, se retrouvent dans un flou administratif. Plusieurs d'entre elles ont déposé une demande de résidence permanente auprès du Québec et attendent une réponse, tout en devant renouveler leur permis de travail auprès du fédéral.

Il est donc essentiel que le gouvernement du Québec maintienne une pression soutenue sur le gouvernement fédéral afin que celui-ci n'expulse pas ou ne refuse pas le renouvellement de permis aux travailleurs étrangers temporaires qui sont en processus actif d'obtention de la résidence permanente au Québec. Si ces personnes sont renvoyées, ce serait non seulement contreproductif sur le plan économique, mais aussi incohérent avec l'objectif de prioriser une immigration déjà intégrée et francophone.

Recommandation 1.2 : Harmoniser la répartition régionale de l'immigration au Québec

Avec un taux de chômage le plus bas au Québec (3,0%)¹, la situation de la main-d'œuvre dans Chaudière-Appalaches est particulière. Les entreprises n'arrivent plus à trouver de gens pour combler leurs besoins. En continuité avec l'une des demandes de son mémoire sur la planification pluriannuelle de l'immigration déposé au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en octobre dernier, la Chambre de commerce du Grand Lévis réitère son intention d'accueillir plus de personnes immigrantes en région.

La réduction des seuils d'immigration permanente est nuisible à l'économie du Québec, mais encore plus à la région. Pour rattraper ce retard, le gouvernement doit prioriser l'intensification de la part de travailleurs étrangers vers les régions du Québec. Dans le cadre

du nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), les régions devraient être explicitement prioritaires afin de mieux répondre aux besoins criants de main-d'œuvre hors des grands centres. Cette démarche nécessite une coordination accrue avec les acteurs locaux, notamment les municipalités, les entreprises et les organismes communautaires, pour assurer l'attraction et la rétention des nouveaux arrivants.

Elle doit également s'accompagner d'un renforcement des services d'accueil et d'intégration en région, incluant l'accès au logement abordable, aux services de francisation adaptés aux réalités régionales et à l'accompagnement vers l'emploi.

Une répartition régionale équilibrée de l'immigration constitue un levier essentiel pour assurer la vitalité économique et démographique de l'ensemble du territoire québécois.

Productivité des entreprises et compétitivité régionale

Recommandation 2 : Investir durablement dans l'innovation et l'automatisation

L'innovation et l'automatisation demeurent des leviers essentiels pour améliorer la productivité des entreprises. Alors que la concurrence pour accéder au financement public s'intensifie, le gouvernement doit accroître la part des subventions et renforcer l'accompagnement offert aux entreprises afin qu'elles puissent identifier leurs besoins et tirer pleinement profit des programmes existants. Il est également indispensable de poursuivre les investissements majeurs en automatisation et robotisation, notamment à travers les outils d'Investissement Québec, comme le programme Essor, qui joue un rôle déterminant dans la modernisation technologique des entreprises québécoises.

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), dans son Livre bleu sur la productivité, soulève des recommandations importantes qui méritent d'être mentionnées dans ce mémoire en raison de leur pertinence pour l'innovation et la compétitivité². Elle propose de moderniser les incitatifs fiscaux en recherche et développement à l'échelle du Québec, en cohérence avec la révision amorcée au niveau fédéral, de créer un collectif d'acquisition de brevets par l'entremise d'Axelys ou d'un mécanisme parallèle afin de regrouper et protéger des actifs stratégiques de propriété intellectuelle et d'éviter la délocalisation d'innovations issues de la recherche publique, et d'accélérer l'adoption des technologies intégrant l'intelligence artificielle en confiant à Investissement Québec ou à une entité dédiée un mandat d'accompagnement spécialisé pour les entreprises, notamment les PME.

1 Québec, « Indicateurs mensuels ». Récupéré de : <https://bit.ly/4arHlkz>

2 « Le livre bleu de la productivité - FCCQ ». Récupéré de : <https://www.fccq.ca/40-recommandations-pour-relancer-la-productivite-au-quebec/>.

Infrastructures municipales

Recommandation 3 : Adopter un financement stratégique des infrastructures des villes et des municipalités

La vitalité des communautés québécoises repose sur des infrastructures publiques fonctionnelles et bien entretenues. À cet égard, les municipalités jouent un rôle central : elles gèrent plus de 60 % des infrastructures publiques de la province, incluant les réseaux d'aqueduc et d'égout, la voirie locale et les bâtiments municipaux. Or, au fil des dernières décennies, leurs responsabilités se sont considérablement élargies pour englober des enjeux comme l'itinérance, la crise du logement, le développement économique et l'adaptation aux changements climatiques, sans que leurs sources de revenus n'aient été adaptées en conséquence.

Le dernier budget provincial illustre ce décalage. Alors que le Programme québécois des infrastructures (PQI) a connu une hausse substantielle, la part dédiée au secteur municipal a paradoxalement été réduite à 7 milliards de dollars pour la période 2025-2035³. Un maintien proportionnel aurait plutôt porté cette somme à près de 9,2 milliards. Ce recul survient alors que les besoins sont criants : pour les seules infrastructures en eau, la valeur des actifs présentant un risque de défaillance élevé ou très élevé atteignait 18,2 milliards de dollars en 2023. Conséquence directe de ce sous-financement : au moins 36 000 logements ne peuvent être construits faute de capacité suffisante dans les réseaux d'aqueduc et d'égout.

À ce défi s'ajoute l'explosion des coûts de construction. Une étude de Raymond Chabot Grant Thornton commandée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) révèle que les coûts des projets civils municipaux ont augmenté de 70 % depuis 2015, et ceux des infrastructures, telles que les casernes, les piscines et les feux de circulation, de 120 %⁴. Ces hausses dépassent largement la croissance des revenus municipaux. Si une partie s'explique par le contexte économique mondial, l'alourdissement réglementaire provincial (normes de maintien de circulation près des chantiers, exigences énergétiques, obligations administratives diverses) génère à lui seul entre 900 millions et 1,5 milliard de dollars de coûts supplémentaires annuels.

Le constat est clair et les municipalités ont besoin d'un rehaussement significatif de leur part dans le PQI, d'une simplification du cadre réglementaire pour réduire les surcoûts évitables, et surtout de mécanismes de financement prévisibles et récurrents. Sans ces ajustements, la détérioration des infrastructures municipales se poursuivra, avec des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens et sur le développement économique des régions.

³ « La FQM déplore un recul important du financement des infrastructures municipales ». Récupéré de : <https://fqm.ca/medias/communiques/la-fqm-deplore-un-recul-important-du-financement-des-infrastructures-municipales/>.

⁴ « L'Union des municipalités du Québec demande à Québec de revoir la paperasse afin de réduire les coûts de construction | Le Devoir ». Récupéré de : <https://www.ledevoir.com/economie/941316/umq-demande-quebec-revoir-paperasse-reduire-couts-construction>.

Fardeau administratif

Recommandation 4 : Réduire le fardeau administratif des entreprises pour stimuler l'économie québécoise

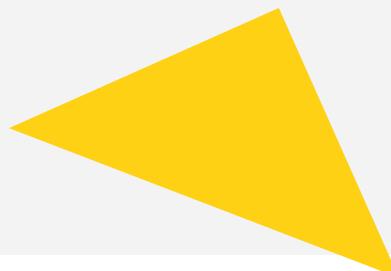
Depuis plusieurs années, le fardeau administratif vécu par les entreprises est dénoncé par les organisations économiques et les entreprises elles-mêmes. Le gouvernement s'est engagé récemment à réduire cet obstacle qui crée beaucoup de maux de tête aux entreprises et qui freine la productivité de celles-ci.



Recommandation 4.1 : Simplifier et automatiser les obligations fiscales des entreprises

Les obligations fiscales (TPS, TVQ, DAS, etc.) représentent le domaine où le fardeau administratif est le plus fortement ressenti par les entreprises. Celles-ci consacrent des heures précieuses à naviguer entre différentes obligations fiscales qui pourraient être simplifiées et mieux harmonisées. Cette complexité nuit directement à la productivité et à la compétitivité de nos PME.

Nous recommandons d'automatiser davantage les processus de remises fiscales afin de réduire les interventions manuelles et les risques d'erreurs, de réduire la fréquence des déclarations pour les petites entreprises dont le volume de transactions est moindre, et d'instaurer un rapport d'impôt unique harmonisant les exigences provinciales et fédérales. Parmi les solutions à envisager, nous pensons notamment à l'adhésion de tous les ministères et organismes à la Zone Entreprise, telle que proposée par la Fédération des chambres de commerce du Québec. Cette plateforme permettrait de regrouper l'ensemble des formulaires et documents administratifs nécessaires aux interactions entre les entreprises et le gouvernement, centralisant et simplifiant ainsi plusieurs parcours administratifs. Le gouvernement pourrait également conditionner l'entrée en vigueur de tout projet de loi ou de règlement à la disponibilité des solutions numériques permettant aux entreprises de s'y conformer.



Recommandation 4.2 : Établir des délais plus courts et fixes pour la délivrance des permis et autorisations par les ministères et organismes

L'incertitude est le pire frein à la croissance économique et la dernière année en est un très bon exemple. En ne sachant pas ce que l'avenir réserve aux entreprises, celles-ci ont beaucoup de difficulté à pouvoir entamer de nouveaux projets. Cette situation s'applique bien aux entreprises qui doivent jongler avec des délais imprévisibles et allongés pour la délivrance de permis du gouvernement. Bien que le gouvernement ait réduit les délais en environnement, plusieurs autres secteurs affichent des délais élevés ou ne peuvent même pas estimer le temps.

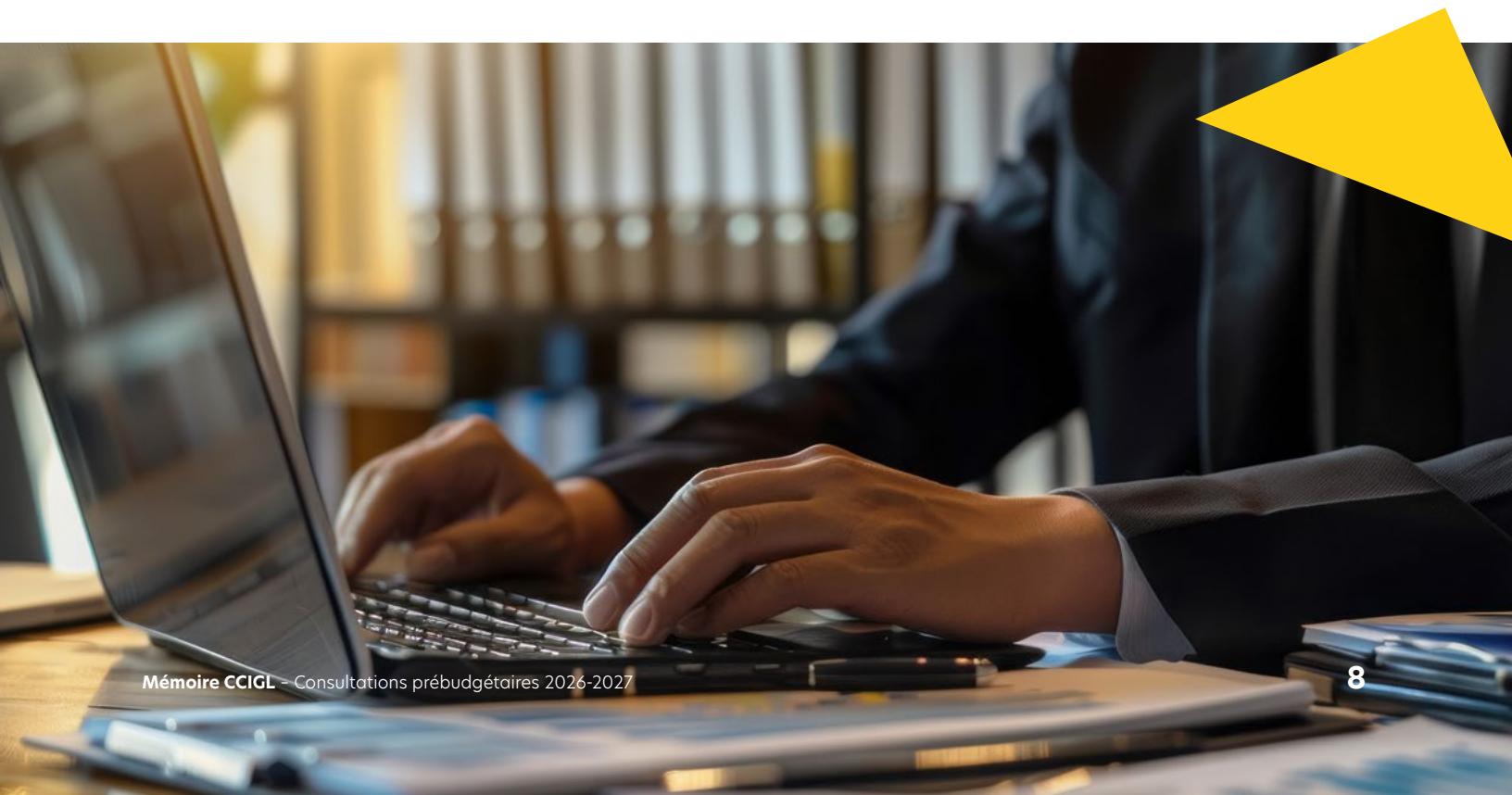
Les exemples sont nombreux. Dans le secteur minier, démarrer un projet nécessite 660 permis et autorisations du gouvernement provincial, avec des délais se comptant en années au Québec alors qu'ils se comptent en mois ailleurs dans le monde.

Cette imprévisibilité génère un «effet de gel» : les entreprises, craignant le pire, cessent d'ajuster leurs investissements et reportent ou annulent leurs projets. En 2025, selon la Banque du Canada, plus de 60 % des entreprises canadiennes identifient l'incertitude économique et politique comme leur préoccupation principale, et près de quatre chefs d'entreprise sur cinq (77 %) ont reporté ou réduit leurs investissements⁵⁶.

Nous recommandons d'établir des délais maximums contraignants pour l'émission de permis et d'autorisations dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, avec des engagements de service public et mesurable. Il est également essentiel de procéder à une révision en profondeur des permis existants afin d'éliminer ceux qui sont obsolètes ou redondants, et de mettre en place un mécanisme de coordination interministérielle inspiré du Bureau de coordination des droits, élargi à l'ensemble des secteurs économiques, pour offrir aux entreprises un guichet unique et des réponses coordonnées.

5 Enquête sur les perspectives des entreprises - Deuxième trimestre de 2025 - Banque du Canada. Récupéré de : www.banqueducanada.ca/2025/07/enquete-sur-les-perspectives-des-entreprises-deuxieme-trimestre-de-2025/

6 Sondage sur la productivité - KPMG Canada », mai 2025. Récupéré de : <https://bit.ly/3ZX7JTM>



Stratégie maritime

Recommandation 5 : Positionner le Grand Lévis comme pôle stratégique de la construction navale et de la défense dans le renouvellement de la stratégie maritime

La région de Lévis dispose d'atouts uniques pour jouer un rôle central dans la nouvelle stratégie maritime. Le chantier Davie représente 50 % de la capacité de production du pays en construction navale et le gouvernement du Québec a soumis une liste de neuf projets d'investissement en défense au gouvernement fédéral, dont plusieurs concernent directement Lévis.⁷ La nouvelle stratégie doit reconnaître et soutenir ce positionnement qui peut générer des retombées majeures pour l'ensemble de la chaîne de valeur régionale.

Recommandation 5.1 : Soutenir les infrastructures pour les contrats de défense

La stratégie devrait prévoir des mécanismes de soutien provincial complémentaires et une accélération des autorisations pour ces projets structurants. Parmi les solutions à mettre en place, l'inclusion des projets navals parmi les projets qui seront dans le projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale est nécessaire. En lien avec cette solution, le gouvernement peut en parallèle inclure les secteurs de la garde côtière, la marine et la protection de l'arctique par navigation parmi les priorités d'investissements en défense. Finalement, la suite logique des solutions vient avec le positionnement du Québec comme un joueur clé de la défense maritime dans l'obtention des contrats du gouvernement canadien. Sans l'obtention des contrats fédéraux, les efforts déployés pour structurer et soutenir l'économie navale risquent de perdre une grande partie de leur portée, limitant sérieusement l'impact attendu de la stratégie.

Recommandation 5.2 : Développer la main-d'œuvre maritime

Des dizaines de milliers d'emplois pourraient être créés en défense au Québec d'ici une dizaine d'années, et Davie recherche actuellement environ un millier de travailleurs. La stratégie doit inclure des mesures ciblées pour la formation de la relève dans les métiers en demande, tels que les électromécaniciens, les tuyautiers et les ingénieurs navals.

Pour y parvenir, il est essentiel d'améliorer les conditions dans lesquelles opèrent les centres de formation professionnelle. Ceux-ci auraient besoin d'une plus grande prévisibilité concernant les cartes de formation autorisées par le ministère afin de mieux planifier l'ouverture de cohortes en fonction des besoins anticipés, par exemple en soudure navale ou en tuyauterie industrielle lorsque de nouveaux contrats sont octroyés au chantier Davie. Une flexibilité accrue dans la durée des programmes permettrait d'adapter l'offre aux réalités des métiers de la construction navale, où certaines spécialisations pourraient être acquises plus rapidement que ne le prévoient les formats actuels. Des moyens financiers supplémentaires faciliteraient également l'installation de points de service à proximité du chantier, augmentant ainsi l'accessibilité de la formation pour les travailleurs de la région.

La stratégie devrait aussi miser sur notre expertise déjà bien ancrée dans les établissements d'enseignement, comme le Centre de services scolaire des Navigateurs ainsi que les centres de recherche régionaux, dont le Cégep de Lévis, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) – Campus de Lévis et le Centre de robotiques et de vision industrielles (CRVI), afin de mettre en place des parcours de formation intégrés et une offre complète répondant aux qualifications requises par l'industrie maritime et de défense.

⁷ Davie, « Qui nous sommes ». Récupéré de : www.davie.ca/qui-nous-sommes/.

Organismes communautaires et coopératifs

Recommandation 6 : Réajuster la méthode d'indexation des enveloppes budgétaires

Le tissu social et communautaire du Grand Lévis constitue l'un des fondements les plus essentiels de la vitalité de la région. Les organismes communautaires soutiennent chaque jour des personnes vulnérables, accompagnent des familles, renforcent la cohésion locale et contribuent directement au bien-être collectif. Pourtant, malgré ce rôle indispensable, une grande partie d'entre eux fonctionne depuis trop longtemps sur le « respirateur artificiel ». Leur financement précaire les oblige à limiter l'ampleur de leurs actions, à refuser des demandes pourtant légitimes et à consacrer une part démesurée de leur temps et de leur énergie à rechercher des sources de financement pour maintenir leurs services. Cette réalité les éloigne de leur mission première, qui devrait être entièrement orientée vers l'aide à la population.

Pour corriger cette fragilité structurelle, il est nécessaire d'ajuster le modèle d'indexation des subventions à la mission globale qui leur sont accordées. L'introduction de l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) comme mécanisme d'indexation annuelle constitue la solution la plus adaptée à leur réalité. Cet indice, mis de l'avant par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), est beaucoup plus représentatif que l'indice des prix à la consommation (IPC), car il tient compte de la composition réelle des dépenses dans les organismes communautaires⁸. Comme la majorité de leurs coûts est liée au personnel, l'ICFC intègre la rémunération hebdomadaire moyenne, qui représente près des deux tiers de leurs dépenses. Cette dimension reflète directement les pressions financières liées à la rareté de la main-d'œuvre, à la concurrence salariale avec les réseaux publics et à la nécessité d'offrir des conditions minimales pour attirer et retenir des travailleurs qualifiés. L'autre portion de l'indice repose sur l'IPC, appliqué aux

coûts non salariaux, comme les loyers, les assurances, les fournitures ou l'alimentation, qui représente environ le tiers des dépenses totales.

En combinant ces deux réalités, l'ICFC reflète fidèlement l'évolution des coûts auxquels les organismes du Grand Lévis doivent faire face. Son adoption permettrait de stabiliser leur financement, de préserver leur capacité opérationnelle et d'assurer leur pérennité. Un financement indexé sur l'ICFC réduirait la pression constante liée aux campagnes de financement de survie, libèrerait du temps pour la mission, améliorerait la planification à long terme et offrirait une prévisibilité essentielle pour maintenir les services. Cela contribuerait à renforcer durablement le filet social du Grand Lévis et permettrait aux organismes communautaires de jouer pleinement leur rôle auprès des citoyens qui en dépendent.

⁸ Table, « ICFC ». Récupéré de : www.trpocb.org/icfc/.

Conclusion

À l'aube d'une période marquée par l'incertitude économique, le Québec doit poser des choix budgétaires audacieux pour assurer la prospérité de ses régions. Les recommandations présentées dans ce mémoire tracent une feuille de route cohérente pour le Grand Lévis et l'ensemble du Québec.

Le rehaussement du financement des infrastructures municipales constitue un préalable incontournable au développement économique. L'immigration représente un levier essentiel pour contrer la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement dans une région comme Chaudière-Appalaches, où le taux de chômage demeure le plus bas au Québec.

La réduction du fardeau administratif libèrera un potentiel de croissance considérable en permettant aux entreprises de se concentrer sur leur mission. Le positionnement stratégique du Grand Lévis dans la construction navale et la défense ouvre des perspectives économiques majeures, tandis que le soutien aux organismes communautaires par l'adoption de l'ICFC permettrait de stabiliser le filet social. Enfin, l'investissement durable dans l'innovation et l'automatisation demeure la clé d'une productivité accrue.

La Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis invite le gouvernement à faire de ces recommandations des priorités concrètes dans le prochain budget. L'heure est à l'action concertée pour transformer les défis actuels en opportunités de développement durable et inclusif pour l'ensemble du territoire québécois.



Chambre de commerce et
d'industrie du **Grand Lévis**